

Déchets

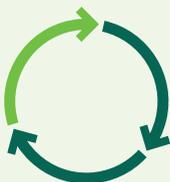
Mise en place des filières de tri

Description

Le CHU de Nice mène depuis plusieurs années une politique de développement durable. Un axe particulièrement travaillé est celui des déchets avec la mise en place de nombreuses filières de valorisation de ces derniers.

Certaines filières sont réglementées, telles que les DASRI, le carton, les DRCT, les 5 flux, etc. D'autres sont prises en charge par le dispositif REP (Responsabilité Elargie du Producteur): piles, cartouches d'impression, DEEE, ou les consortiums (stylos). Auxquelles vient se greffer la filière bouchons plastiques à but caritatif.

Ce travail est coordonné par le Comité de Gestion des Déchets qui s'assure auprès des différents usagers de la bonne assimilation des consignes de tri et du respect des filières existantes.



Résultats

27 filières ont été développées au sein du CHU

Conseils

Identifier les potentielles filières.
Pour les filières REP, le contrat doit être passé en direct, hors marché public.
Les valoriser en priorité avec les fournisseurs et fabricants, et à défaut avec les prestataires de collecte.

Commencer par mettre en place les filières réglementaires puis en développer de nouvelles en prenant en compte notamment la spécificité des activités de l'établissement mais aussi les nouvelles orientations nationales et locales ainsi que les actions volontaristes.

Une fois les précédentes filières totalement intégrées, étendre le schéma à de nouvelles filières.

Niveau
de difficulté
✓✓✓

Coût
financier
€€€